

3^e DELIBERATION DE LA SEANCE DU 12 MARS 2026 à 20 HEURES 30

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Date de convocation :
le 2 mars 2026

L'an deux mille vingt-six
et le jeudi douze mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie DOSE, Mireille JUSTAMOND, Valérie FRAC, Pierre MATHIEU, Michèle BERTRAND.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Eric FRENE pouvoir à Antoine PLUTINO, Catherine JALLIFIER-ARDENT pouvoir à Laurent NADAL, Jérôme ARNAUD pouvoir à Joëlle GAS

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Compte Financier Unique 2025 – Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-14 ;

Vu la nomenclature comptable M57 abrégée ;

Considérant s'être fait présenter le budget primitif pour l'exercice considéré ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS ;

Le CFU du budget CCAS fait ressortir les résultats suivants :

a. Section de Fonctionnement

Dépenses réalisées	472,35 €
Recettes réalisées	1 000,00 €
Résultat de l'exercice	527,65 €
Excedent antérieur reporté	3 615,56 €
Reste à réaliser	0.00
Résultat de clôture	4 143,21 €

Après présentation du CFU 2025 du budget CCAS, Monsieur le Maire Laurent NADAL, se retire de la séance et quitte la salle pour laisser la présidence à Monsieur Antoine Plutino, 1^{er} Adjoint, pour permettre à l'Assemblée de voter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du budget CCAS.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Le Maire,
Laurent NADAL



**3^e DELIBERATION DE LA SEANCE I
à 20 HEURES 30**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le **13 MARS 2026**
ID : 030-213000763-20260312-D2026_007-DE

Signatures de l'assemblée délibérante

Délibération D2026-007 – Compte Financier Unique 2025 – Budget CCAS

NADAL Laurent



GAS Joëlle



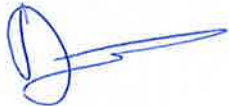
LAVASTRE Norbert



TOLETTI Patrick



JSUTAMOND Mireille



FRAC Valérie



JALLIFFIER ARDENT Catherine



BERTRAND Michèle



PLUTINO Antoine



FANTON Pascale



REBOULET Franck



DOSE Nathalie



FRENE Éric



MATHIEU Pierre



ARNAUD Jérôme

